



# MAIRIE DE SAÂCY-SUR-MARNE



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2021

Sous la présidence de Mme VEYSSET, Maire

### Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Mme DIOGO Angélique – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne - Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme MARS Laetitia –

### Absents excusés :

M. DOS SANTOS, donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,

Mme BROCARD Marie-Laure, donnant pouvoir à Mme LE BEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

### Absents :

M. POMMERY Terry

M. CAPDEVILLE Bernard

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN –

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. APPROUVE à l'unanimité, le projet d'investissement relatif à la rénovation du parking de la laiterie, pour un montant de 133 472€ HT et sollicite une subvention au département au titre du Fond d'équipement rural 2021.
2. APPROUVE à l'unanimité, la convention de partenariat avec « l'Association sports loisirs pour tous » pour l'année scolaire 2020-2021 et autorise madame le maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.
3. MODIFIE à l'unanimité, le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et décide à la majorité (à 3 voix CONTRE : Madame ESCULIER et Messieurs POMMERY S. et MATTIUZ et 3 ABSTENTIONS : Madame VEYSSET et Messieurs BARBIER et BEZ et 11 voix POUR) : de majorer l'indemnisation des heures complémentaires : le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.
4. APPROUVE à l'unanimité, la convention relative à la gestion d'eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération et remarque que la convention n'entraîne pas un transfert de compétence, ni le transfert de propriété des biens liés à l'exercice de la compétence, mais comporte une délégation de gestion du service aux termes de l'article L5216-7-1 et L5215-7 du CGCT.
5. APPROUVE à l'unanimité, la convention d'adhésion au SIMT pour les prestations de médecine de prévention et autorise madame le maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.
6. REJETTE à l'unanimité, la demande formulée par M. LUCAS, à savoir une exonération totale du loyer du camping pendant 1 an et une baisse du montant des loyers futurs de 60% avec absence d'augmentation durant 5 ans et REJETTE la proposition de Madame le Maire d'exonérer M. LUCAS du paiement des loyers, pour les mois d'avril et mai 2020 (par 6 voix POUR la proposition : Mesdames VEYSSET, DIOGO, MARS et TETEREL et Messieurs HAZE et BARBIER, 1 ABSTENTION : Monsieur BEZ et 10 voix CONTRE la proposition).
7. APPROUVE à l'unanimité, la convention de mise à disposition à titre gracieux du bâtiment situé au 30 rue du Pont au profit de l'association « Les voiles du petit pont », et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.
8. APPROUVE à l'unanimité, le renouvellement de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

9. APPROUVE à l'unanimité, la convention de mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communication électroniques au profit de la société SEINE ET MARNE THD et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.
10. APPROUVE à l'unanimité, le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à la loi et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.
11. DONNE à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition de la parcelle H 1881, située au lieu-dit de la Couture, d'une surface de 659 m<sup>2</sup> au prix de vente de 2904 € (frais SAFER inclus et hors frais de notaire) et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER, ainsi que tout document s'y rapportant.
12. EMET à l'unanimité, un avis favorable sur l'idée de mettre en lumière, par des créations artistiques, les activités économiques autrefois présentes sur notre territoire, REJETTE à l'unanimité le projet artistique de l'association « Mémoire des boucles de la Marne » tel qu'il est présenté (tant sur la forme que sur son emplacement) et INVITE l'association à se rapprocher de la commission municipale « Patrimoine et culture » et de Madame MONTAMBAULT Sylvie (adjointe au maire ayant délégation en matière de patrimoine, culture et tourisme) pour effectuer un travail conjoint et collaboratif sur ce projet.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 26 mars 2021, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAÂCY-SUR-MARNE, le 25 mars 2021



Le Maire,  
**Katy VEYSSET**